

**TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023**

**3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**29 ET 30 JUIN 2023**

**N° 2023/E3/044**

**Question orale déposée par M. Pierre POLI**  
**Au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : Lutte contre le harcèlement scolaire**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Phénomène sociétal toujours plus répandu, le harcèlement scolaire est un véritable fléau désormais reconnu et pouvant être puni par la loi.

S'il a probablement toujours existé, sa pratique se développe et se banalise, engendrant des dégâts psychologiques voire physiques importants sur les enfants et adolescents qui en sont victimes, certains allant même, nous l'avons encore vu récemment dans les faits divers, jusqu'au suicide.

Face à cette problématique, les parents sont souvent démunis, n'ayant parfois même pas connaissance des agissements subis par leurs enfants.

La sphère éducative n'est, quant à elle, pas suffisamment formée à la détection et à la gestion de ces cas pour pouvoir apporter une réponse adaptée.

Le phénomène est aujourd'hui amplifié par l'avènement et la généralisation des réseaux sociaux qui permettent la prolongation du harcèlement en dehors de l'enceinte des établissements, à toute heure, tous les jours, en permanence... Généralement qualifié de cyber harcèlement, il vient donc compléter le harcèlement scolaire et ne laisse aucun répit aux victimes.

Notre Assemblée et, par extension, notre Collectivité ont toujours été sensibles aux questions relatives aux violences. Parmi les mesures les plus récentes, nous pouvons citer la création d'un observatoire des violences faites aux femmes, le lancement de

l'observatoire corse de la protection de l'enfance, les ateliers de travail sur les dérives mafieuses.

Concernant plus précisément la problématique du harcèlement scolaire, il existe d'ores et déjà, un observatoire international de la violence à l'école qui pourrait être décliné à l'échelle nationale française.

L'Etat prévoit, pour la rentrée 2023, le déploiement d'un plan de prévention pour lutter contre le harcèlement dans les collèges et lycées. S'il s'agit d'un premier pas, ce programme, nommé pHARe, ne saurait suffire à lui seul.

En vue d'une réponse de proximité à cette problématique, pouvons-nous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, être précurseurs et envisager la création d'un observatoire corse de la violence à l'école ou d'adosser cette problématique à l'un des observatoires cités précédemment qui ont le mérite d'être déjà opérationnels ?

Par ailleurs, de quels autres moyens de lutte notre Collectivité dispose-t-elle face au harcèlement scolaire ? Quelles mesures sont ou peuvent être prises en vue d'endiguer ce fléau ?